

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom commercial : MBR® Flashing Cement – Activator

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue  
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation des voies  
respiratoires : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition répétée  
(Inhalation) : Catégorie 1 (Appareil respiratoire)**Éléments étiquette SGH**

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

 Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

## MBR® Flashing Cement – Activator

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène	9016-87-9	< 100
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	>= 55 - <= 65

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement une assistance médicale.  
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
 Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

Moyen d'extinction approprié	:	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique d'extinction Mousse
Moyens d'extinction inadéquats	:	Eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Le produit réagit avec l'eau et génère de la chaleur.
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone oxydes d'azote isocyanates cyanure d'hydrogène
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

Conditions de stockage sûres	:	maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.
Matières à éviter	:	Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Tenir à l'écart des agents oxydants, des matériaux fortement acides ou alcalins, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau. Conserver à l'écart des métaux. Conserver à l'écart des solvants.
Température d'entreposage recommandée	:	16 - 32 °C
Durée de l'entreposage	:	12 - 24 Months
D'autres informations sur la stabilité du stockage	:	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	TWA	0.005 ppm	ACGIH
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		C	0.02 ppm 0.2 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		C	0.02 ppm 0.2 mg/m <sup>3</sup>	OSHA

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	:	Lorsqu'on utilise et conserve le produit tel que recommandé, aucun équipement de protection spéciale n'est requis. Utiliser de l'équipement de protection des voies respiratoires lorsque de l'utilisation de ce produit à des températures élevées (voir la section 8). Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec
-------------------------	---	---

## MBR® Flashing Cement – Activator

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

	alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
Protection des mains	
Matériau	: Gants de protection
Remarques	: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: de moisi
Seuil de l'odeur	: 0.4 ppm
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: < 10 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: > 300 °C
Point d'éclair	: > 200 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0.000007 hPaévalué
Densité de vapeur relative	: 8.5Plus lourd que l'air.

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

Densité relative	: env. 1.2
Densité	: 1.18 - 1.24 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: 0.0068 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: > 600 °C
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 40 - 60 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au bioxyde de carbone.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Le mélange réagit lentement au contact de l'eau et il se dégage du dioxyde de carbone. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des contenants.
Conditions à éviter	: Ne pas exposer à des températures supérieures à: 177 °C Exposition à l'humidité. Si contenues dans exposée à une forte chaleur (> 350 °F), il peut être mis sous pression et la possibilité de rupture. Le diisocyanate de méthylène réagit lentement avec l'eau pour former du gaz carbonique. Ce gaz peut causer récipient fermé pour élargir et éventuellement la rupture.
Produits incompatibles	: Eau Bases fortes Acides Alcools Métaux Amines
Produits de décomposition dangereux	: oxydes de carbone oxydes d'azote Isocyanates Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Produit:**

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 2,500 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 1.5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****diisocyanate de polyméthylène polyphénylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9,400 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

**diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.24 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9,400 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Composants:****diisocyanate de polyméthylène polyphénylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation de la peau

**Corrosion et/ou irritation de la peau****diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:**

Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritant léger pour la peau

Espèce: Humain

Résultat: irritant

**Lésion/irritation grave des yeux****Composants:****diisocyanate de polyméthylène polyphénylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux



**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

**Lésion/irritation grave des yeux****diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

Méthode: Test de Draize

Espèce: Humain

Résultat: irritant

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Composants:****diisocyanate de polyméthylène polyphénylène:**

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Souris

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: positif

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Résultat: positif

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle:**

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Souris

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: positif

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Cobaye

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Résultat: positif

**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

**STOT - exposition unique****Composants:**

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

**diisocyanate de polyméthylène polyphénylène:**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition unique****diisocyanate de 4,4'-méthylenediphényle:**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée****Composants:****diisocyanate de polyméthylène polyphénylène:**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Appareil respiratoire

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**STOT - exposition répétée****diisocyanate de 4,4'-méthylenediphényle:**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Appareil respiratoire

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Autres informations****Produit:**

Remarques: Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****diisocyanate de 4,4'-méthylenediphényle:**Coefficient de partage (n- : log Pow: 4.51 (20 °C)  
octanol/eau) pH: 7**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

## MBR® Flashing Cement – Activator

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I  
 Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
 Éliminer comme produit non utilisé.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.  
 Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

### EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

#### CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du	RQ du produit calculé
------------	---------	-------	-----------------------

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

		constituant (lbs)	(lbs)
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	5000	*

\*: La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)  
 Corrosion cutanée ou irritation  
 Dommages oculaires graves ou irritation oculaire  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
 Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

**SARA 302** : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

**SARA 313** : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	- 100 %
diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène	9016-87-9	55 - 65 %

**Loi sur la qualité de l'air**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	55 - 65 %
---	----------	-----------

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle	101-68-8	55 - 65 %
---	----------	-----------

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne „Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)“.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : En conformité avec les inventaires

TSCA : En conformité avec les inventaires

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**
**Autres informations**

Date de révision : 07/09/2021

**MBR® Flashing Cement – Activator**

Version 2.0

Date de révision 07/09/2021

Date d'impression 07/14/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.